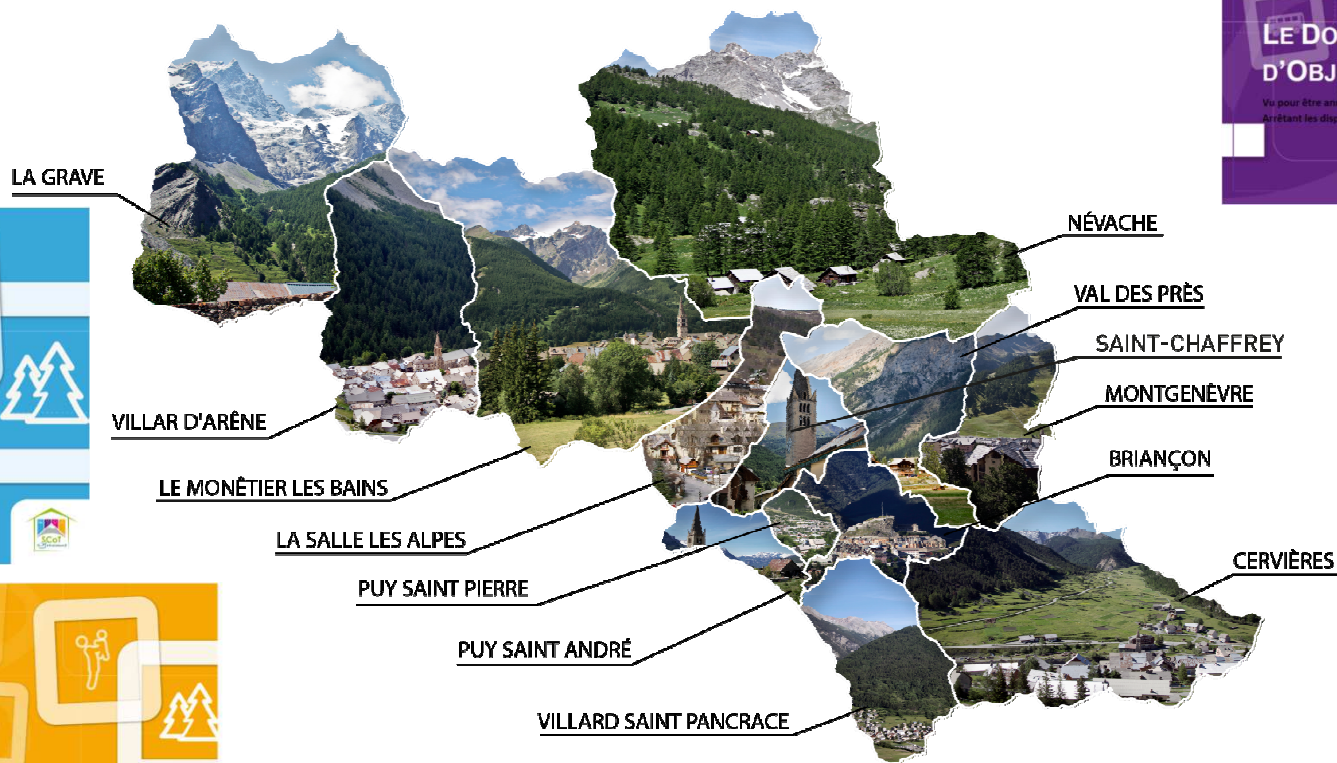
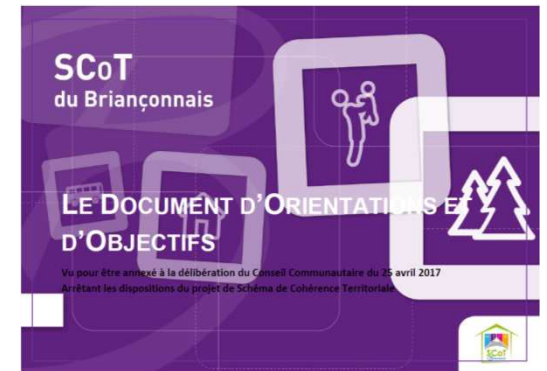


SCoT du BRIANÇONNAIS

Présentation du 27 janvier 2021



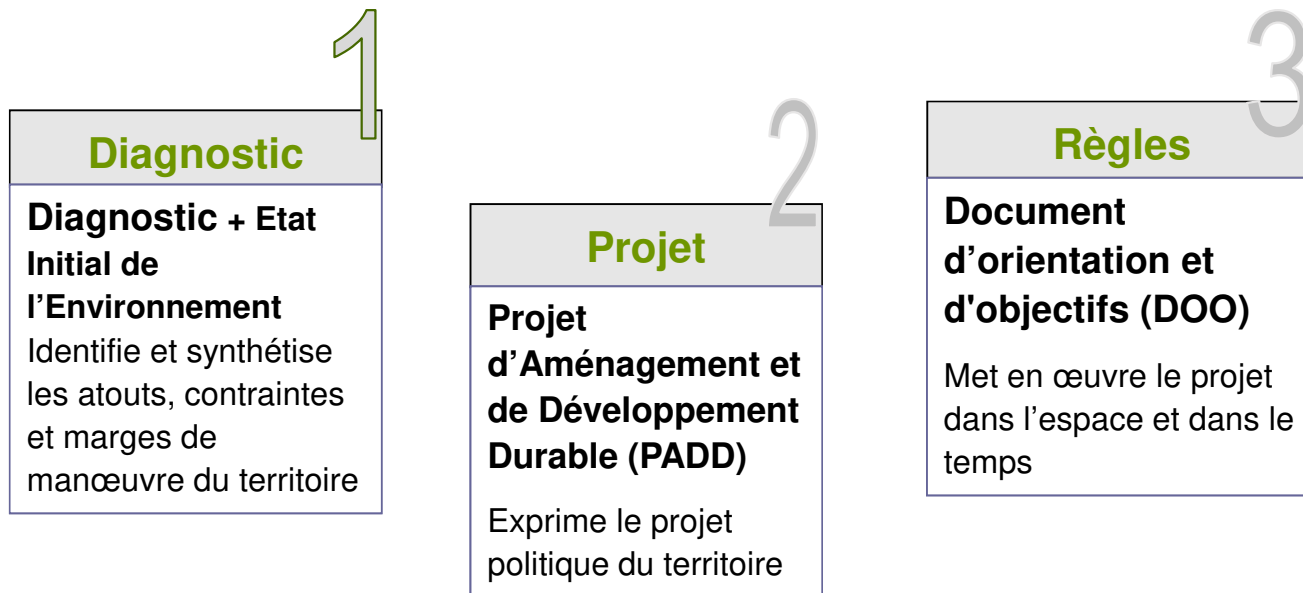
Contexte

Pour quelles raisons fait-on un SCOT ?

- Un document de planification stratégique à 15 ans, inscrit dans une démarche de développement durable.
- Un outil d'harmonisation des politiques d'aménagement en matière d'habitat, d'économie, d'infrastructures, de déplacements, d'équipements et de protection de l'environnement.
- La réglementation française pousse indirectement les territoires à se doter de cet outil.

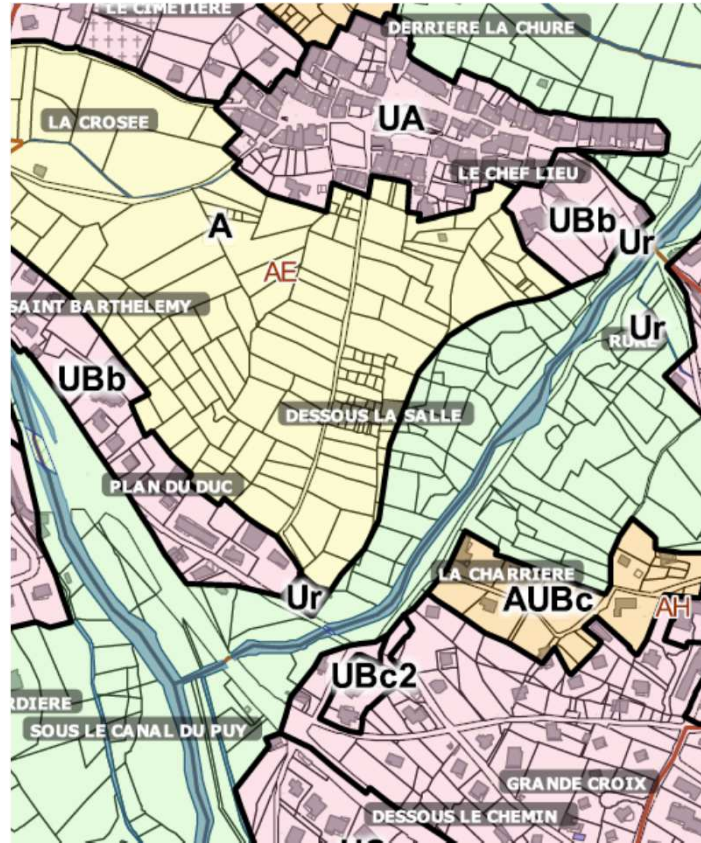
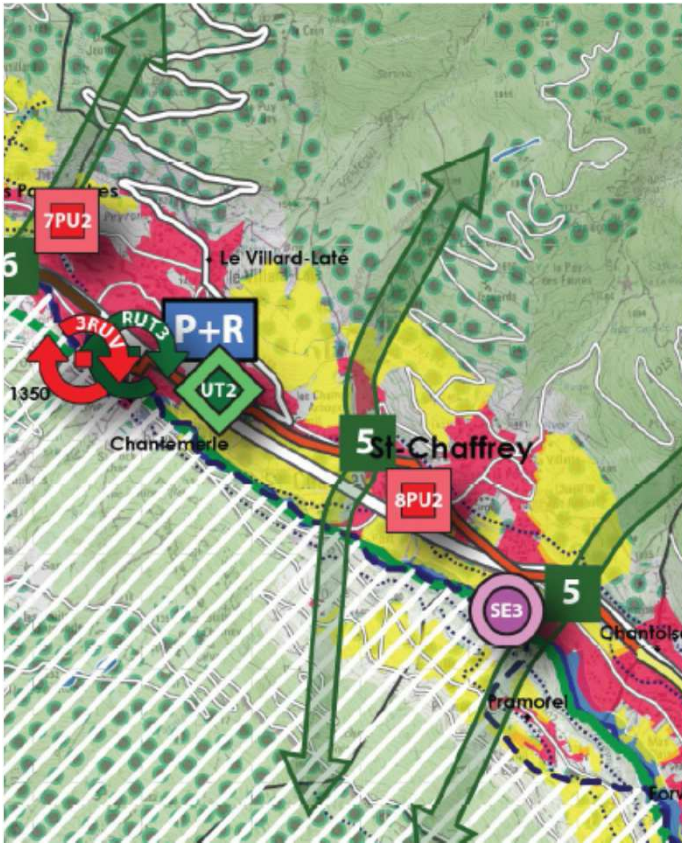
Contexte

Le contenu d'un SCOT :



Contexte

Quel lien entre un SCOT et un PLU ?



SCOT

- Le SCOT fixe les orientations sur un bassin de vie ou d'emplois et crée une cohérence entre les politiques sectorielles (habitat, déplacement, implantations commerciales, ZA, environnement);
- Il identifie les grands secteurs : urbains, naturels, agricoles;
- Il s'impose aux PLU et autres documents d'urbanisme qui lui sont inférieurs.

PLU

- Il doit respecter les prescriptions du SCOT;
- Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol (zone constructible ou pas);
- Il délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles;
- Il définit les règles d'implantation des constructions par rapport aux voiries et aux maisons voisines.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU SCOT DU BRIANÇONNAIS



Tourisme

Agriculture et paysages

Développement économique

Habitat

Environnement

Foncier

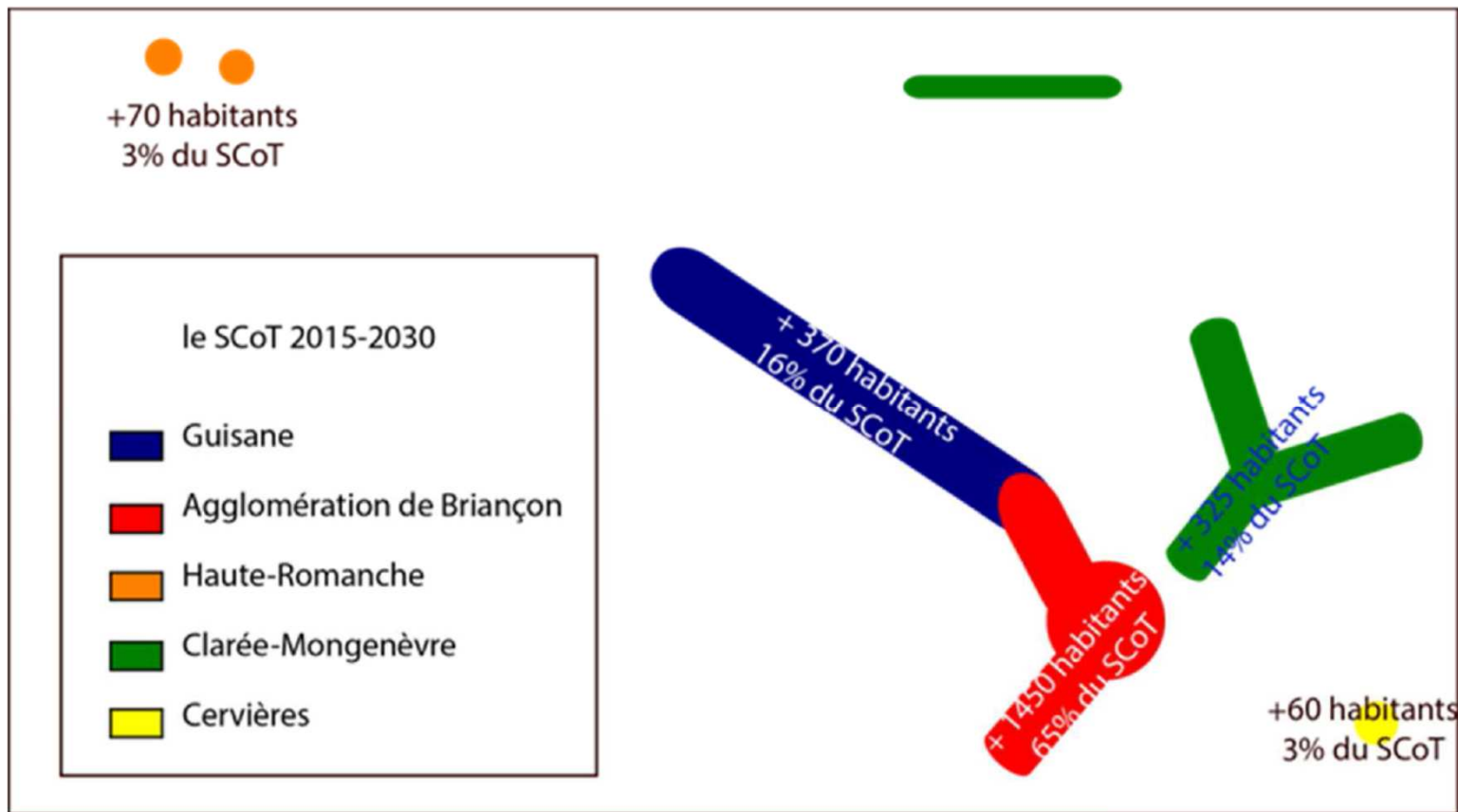
Développement numérique et culturel

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS SOCIAUX DU SCOT DU BRIANÇONNAIS

Synthèse de la planification des besoins sociaux dans le SCoT

Projet politique social inscrit dans le PADD	Exemple de règles inscrites dans le DOO		
Relancer la croissance démographique	+ 2400 habitants sur 15 ans (2030) répartis précisément par grandes vallées		+0,6% / an
Recentrer la part de résidences principales	+ 1600 résidences principales	+ 500 résidences secondaires	Favoriser la mutation de résidences secondaires « froides » en résidences principales
Rendre le territoire attractif	+ 1000 emplois	Rompre avec la mono-fonctionnalité des stations	Diversifier l'offre d'emplois (hors tourisme) à l'année dans chaque vallée
Diversifier et densifier l'habitat	Densification résidentielle minimale	Mixité sociale minimale par vallée	Mixité d'habitats
Lutter contre la précarité énergétique	Réhabilitation de 200 à 300 logements/an	Dépassement des règles thermiques en vigueur et production locale d'ENR	
Engager la transition numérique	Déploiement du haut-débit numérique	Déploiement d'espace de co-working	Déploiement de la Maison France Services et ses antennes
Se déplacer plus facilement	Ouvrir l'urbanisation si raccordement au réseau de transport en commun	Renforcement des cadencements	Adoption d'un schéma de mobilité

Exemple de fiche : un regain démographique recherché



RAPPEL PADD

Le projet

Le SCoT à horizon de 15 ans :

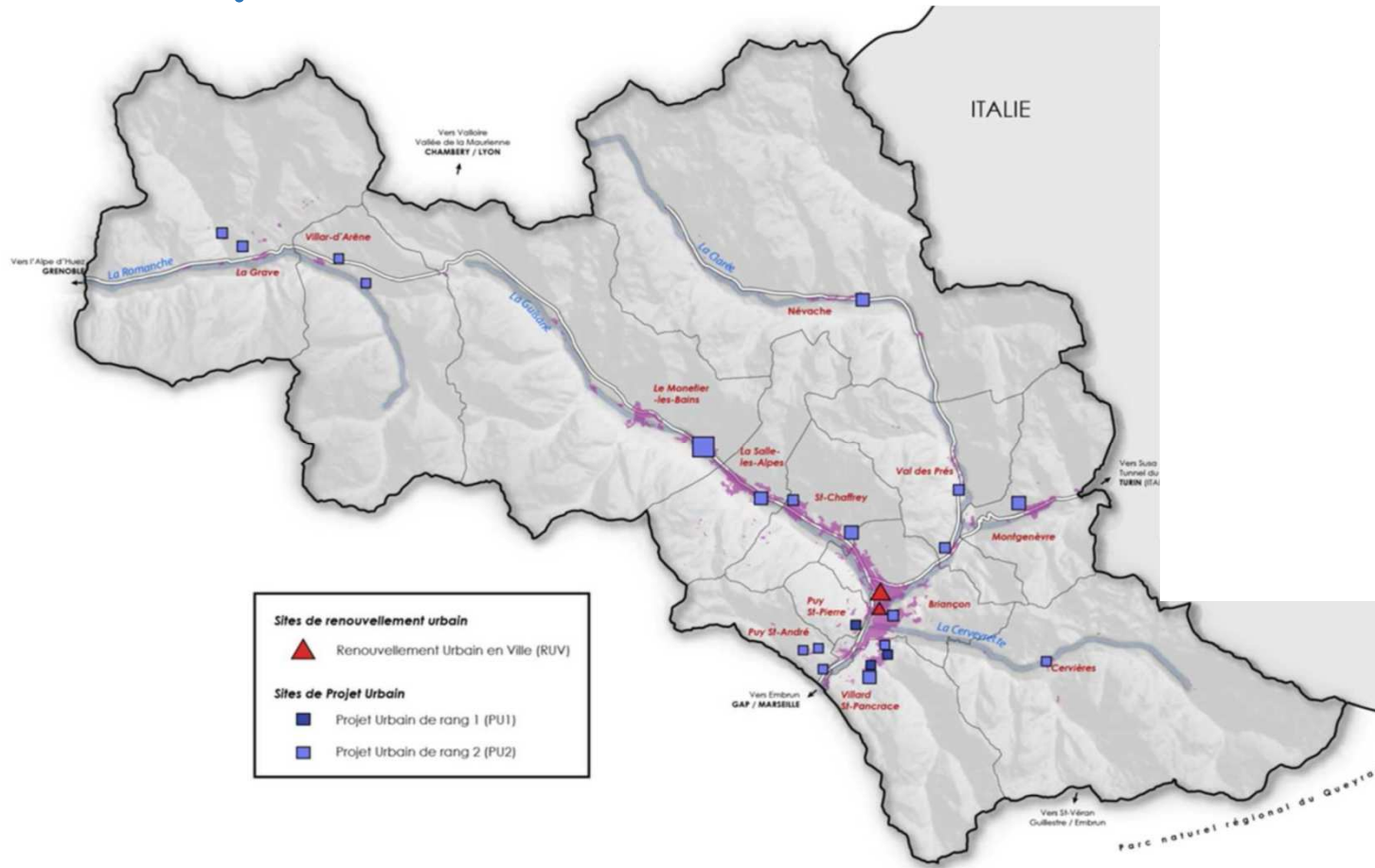
- + 2 400 habitants
- + 1 600 résidences principales
- + 500 résidences secondaires

Exemple de fiche : une offre d'habitat plus élargie

Les typologies dans la production de logements :

	Type RU-V : Sites de Renouveau Urbain en centralité	Type PU-1 : Projet Urbain de niveau 1 en enveloppe agglomérée	Type PU-2 : Projet Urbain de niveau 2 en ouverture à l'urbanisation
Typologie de logements	Forte diversité,	Diversité de l'habitat	
Pourcentage minimal de logements aidés (dont logement sociaux, publics, accessions sociale à la propriété, habitat participatif...) et familiaux	50% (en mutualisation possible)	35% pour les opérations de plus de 10 logements (en mutualisation possible)	35% pour les opérations de plus de 10 logements (en mutualisation possible)
Densité moyenne minimale	70 logements/hectare	Minimum de 35 logements/hectare à Briançon et dans le pôle secondaire Au moins 20 logements à l'hectare dans les pôles secondaires stations et les villages	
Performance environnementale	Très forte exigence. Une partie des besoins en énergie sont couverts par la production locale d'énergie. Exigences de maîtrise des consommations énergétiques	Fortes exigences en sobriété énergétique pouvant dépasser les normes de la réglementation thermique en vigueur. Une réflexion est menée en amont de l'opération pour limiter les consommations énergétiques (orientation des bâtiments, architecture, forme urbaine...)	
Desserte en transports en commun	Renforcée en termes de cadencement	Se raccordent aux réseaux de transports en commun, quand ils existent, par modes doux	
Equipements et services	Présence d'équipements et de services de proximité – réservation d'espaces publics et espaces verts	Présence d'équipements et services de proximité ou aux abords	

Exemple de fiche : une offre d'habitat plus élargie



Exemple de fiche : une offre d'habitat plus élargie

Les obligations en termes de logements « aidés et familiaux »

P31 du DOO

Définition de la mixité sociale

Logement social – logement public conventionné par l'Etat

Logement familial – couvre l'ensemble des logements aidés et privés (accession sociale à la propriété, opérations d'aménagement à prix maîtrisés, coopératives d'habitat...). Le logement saisonnier appartient à la catégorie des logements dits familiaux.

Objectifs

Le Briançonnais se donne comme objectif la réalisation d'environ 700 logements sociaux ou familiaux nouveaux à l'échéance de 2030 répartis ainsi

- 520 logements de mixité sociale sur l'agglomération de Briançon
- 60 logements mixité sociale sur la vallée de la Guisane
- 40 logements mixité sociale dans la vallée de la Clarée - Montgenèvre
- 20 logements mixité sociale dans la Haute Romanche
- autour de 10 logements mixité sociale sur la Commune de Cervières

Sont également inclus dans les logements spécifiques à réaliser les places en aire d'accueil des gens du voyage prévues par le Schéma Départemental.

En fonction des objectifs moyens assignés aux différentes typologies d'opération d'aménagement (voir page 23 et 24), les documents d'urbanisme peuvent mutualiser ou regrouper ces objectifs de mixité sociale entre les entités foncières qu'ils mobilisent, leur rapport de présentation justifiant la ventilation, et leur bonne faisabilité à l'échéance de leur mise en œuvre.

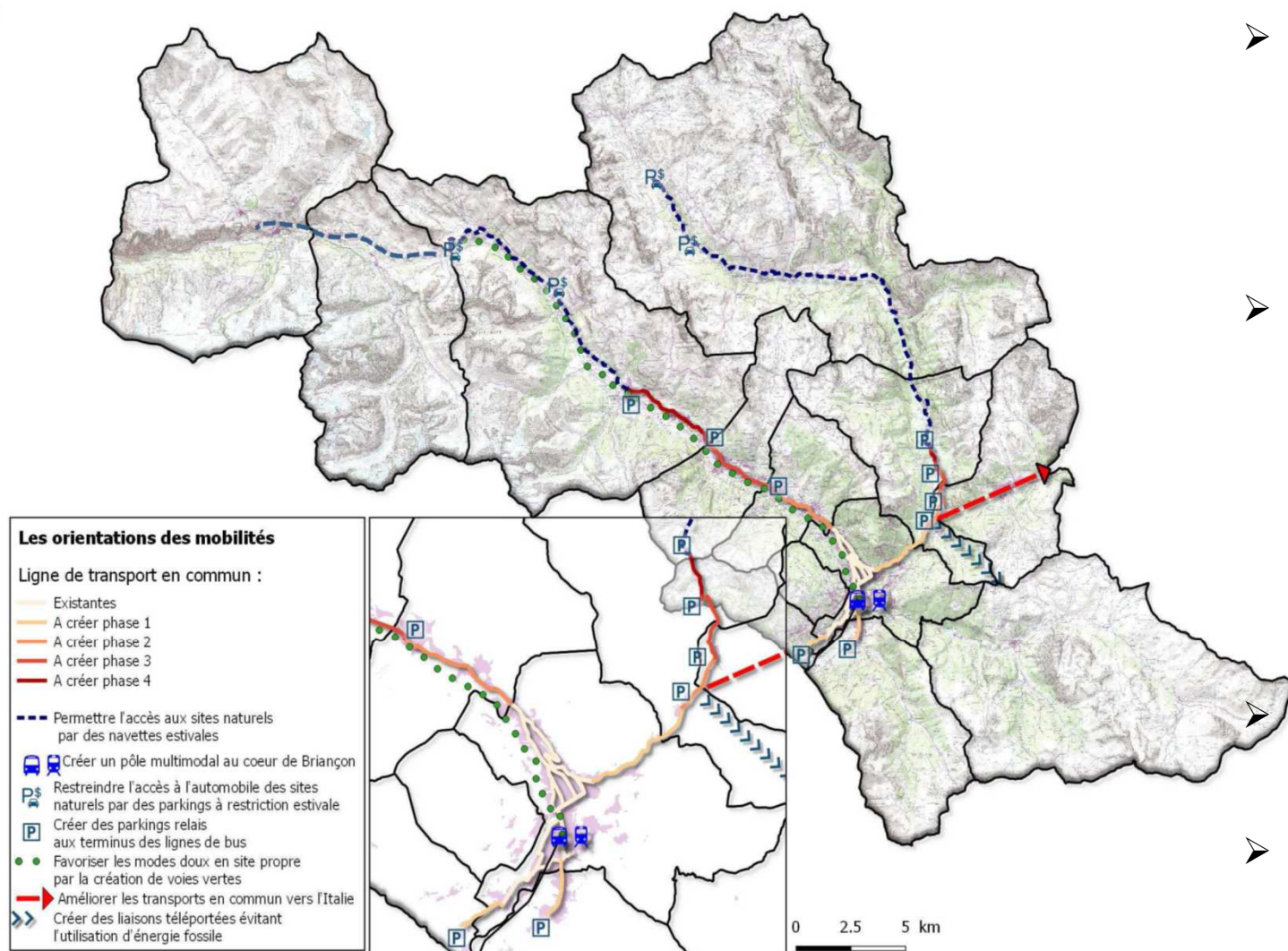
La réhabilitation du parc d'habitat existant (conventionnement, transformation de résidences secondaires) pourra permettre d'augmenter le parc de logements sociaux ou familiaux de l'ordre de 100 logements supplémentaires, soit entre 6 à 8 unités annuelles d'ici 2030.

! Des choix à faire par la commune pour prévoir les secteurs où les logements aidés et familiaux seront prévus :

- dans les secteurs d'extension
- à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
- à la fois dans les sites d'extension et dans l'enveloppe urbaine

! Ces choix sont à justifier dans le rapport de présentation

Exemple de fiche : Transports et Déplacements



- Créer un réseau de transport en commun 4 saisons, polarisé, connecté, ouvert sur les vallées extérieures, et avec un billet unique.
- Développer les éco-mobilités en créant des parkings relais, en limitant le stationnement personnel, en créant des espaces partagés, et en favorisant l'aménagement de voies et d'espaces réservés aux mobilités douces (2 «voies douces »).
- Synchroniser les différents réseaux régionaux et internationaux
- Définir et mettre une politique de stationnement

Conclusion

- Le SCOT du Briançonnais, un document de planification urbaine à horizon 2030 avec une obligation d'évaluation tous les 6 ans (2024)
- Sur les questions sociales, certains SCoT vont plus loin que la simple question de l'Habitat : prévention-santé, amélioration du cadre de vie, etc.

Merci de votre attention

